



Conseil Départemental  
de la Haute Corse

Requalification et sécurisation de la RD31  
Ville-di-Pietrabugno (2B)

ÉTUDE SUR LES ENJEUX FAUNISTIQUES ET  
FLORISTIQUES

## S O M M A I R E

<b>CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE .....</b>	<b>4</b>
1. OBJECTIFS DE L'ETUDE ET SITUATION DU PROJET .....	5
2. METHODOLOGIE D'ETUDE.....	11
2.1. <i>Recueil préliminaire d'informations</i> .....	11
2.2. <i>Investigations de terrain</i> .....	11
<b>CHAPITRE 2 : ÉTAT INITIAL DU MILIEU NATUREL – PRESENTATION DES ENJEUX .....</b>	<b>13</b>
1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET PERIMETRES DE SENSIBILITE .....	13
2. ETUDE DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE .....	14
2.1. <i>Présentation des habitats naturels recensés sur le tronçon RD31</i> .....	14
2.2. <i>Présentation des espèces floristiques recensées sur le tronçon RD31</i> .....	19
3. RESULTAT DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	22
<b>CHAPITRE 3 : ANALYSE DES IMPACTS ET MISE EN PLACE DE MESURES .....</b>	<b>25</b>
1. IMPACTS LORS DE LA PHASE TRAVAUX .....	26
2. IMPACTS APRES LA PHASE TRAVAUX.....	26
<b>ANNEXES.....</b>	<b>27</b>

Liste des figures :

Figure 1 : Localisation du périmètre du projet et son aire d'influence au sein de la commune de Ville-di-Pietrabugno (Conception : TINEETUDE).....	5
Figure 2 : Localisation du tracé de la RD31 requalifiée – Fond IGN (Conception : TINEETUDE) .....	6
Figure 3 : Localisation du tracé de la RD31 requalifiée - Orthophotoplan (Conception : TINEETUDE) .....	7
Figure 4 : Vue aérienne du projet - Plan de masse (Conception : TINEETUDE) .....	9
Figure 5 : Vue en plan de l'emprise du projet et des murs de soutènements .....	10
Figure 6 : Délimitation des sections de prospection (Source : TINEETUDE) .....	12
Figure 7 : Carte de localisation des habitats naturels le long de la RD31 .....	18
Figure 8 : Fiche de présentation de l'espèce Alyssum de Corse (Source : INPN, Telabotanica-Conception : TINEETUDE).....	19
Figure 9 : Localisation de l'espèce protégée Alyssum corsicum (Source : OGREVA) .....	20
Figure 10 : Liste des espèces floristiques protégées potentielles sur le secteur d'étude.....	21
Figure 11 : Liste des espèces avifauniques observées.....	22

AUTEURS :

TINEETUDE INGENIERIE

30 Chemin de Saint-Pierre

06620 LE BAR-SUR-LOUP

Tel : 09 84 49 22 00

Port : 06 84 75 62 01

Fax : 09 89 49 22 00

Mail : [contact@tineetude-ingenierie.fr](mailto:contact@tineetude-ingenierie.fr)

Chef de projet : VENAT Séverine

## CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

## 1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET SITUATION DU PROJET

La présente étude constitue une étude sur les enjeux du projet sur la biodiversité locale. Faisant suite au dépôt de demande au cas par cas au titre de l'article L.122-2 du code de l'environnement, le Maître d'Ouvrage, représenté par le Conseil Département de la Haute Corse a lancé une étude faune flore sur la section de RD31 qui sera requalifiée, au niveau de la traversée de l'agglomération de Casevecchie.

La présente étude devra présenter les enjeux liés à la présence des espèces faunistiques et floristiques au sein de l'emprise du projet et dans son aire d'influence. Si des enjeux sont identifiés, et des impacts perçus, des mesures devront être mise en place de manière à éviter tout impact sur les espèces protégées et/ou patrimoniales.

La carte ci-dessous localise le périmètre du projet et son aire d'influence au sein de la commune de Ville-di-Pietrabugno.

RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)  
LOCALISATION DU PROJET ET DE L'AIRE D'ÉTUDE

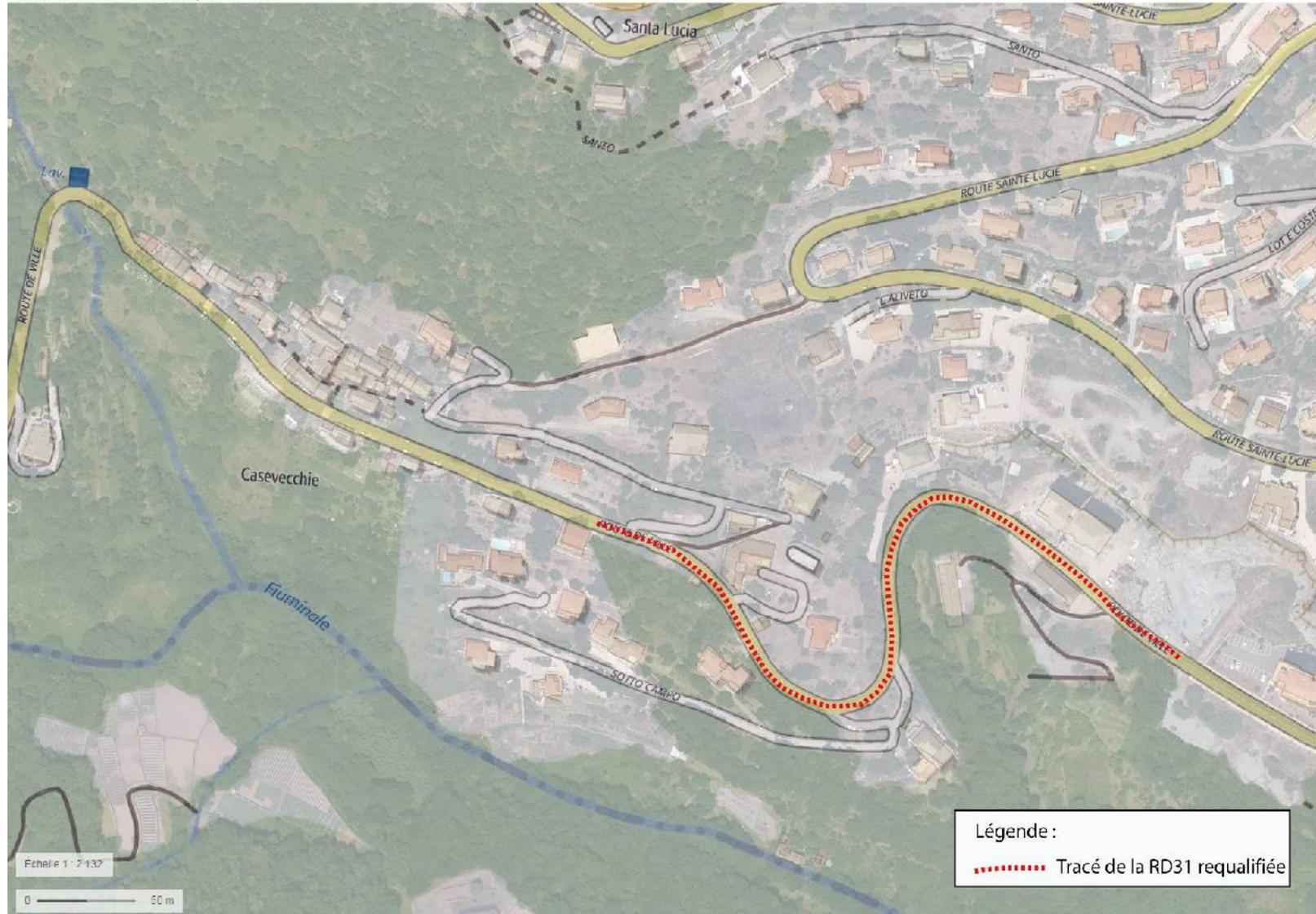


Figure 1 : Localisation du périmètre du projet et son aire d'influence au sein de la commune de Ville-di-Pietrabugno (Conception : TINEETUDE)

L'étude de la faune et de la flore a été faite sur une aire élargie appelée aire d'étude du projet dans laquelle des recherches bibliographiques ainsi que des prospections ont été réalisées.

Les cartes ci-après localisent le tracé de la RD31 requalifiée (sur fond IGN et sur Orthotophoplan) :

RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)  
TRACE DE LA RD 31 REQUALIFIEE



Source : Géoportail - Conception : TINEETUDE

Figure 2 : Localisation du tracé de la RD31 requalifiée – Fond IGN (Conception : TINEETUDE)

**RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)**  
**VUE AERIENNE DU TRACE DE LA RD 31 REQUALIFIEE**



Source : Géoportail - Conception : TINEETUDE

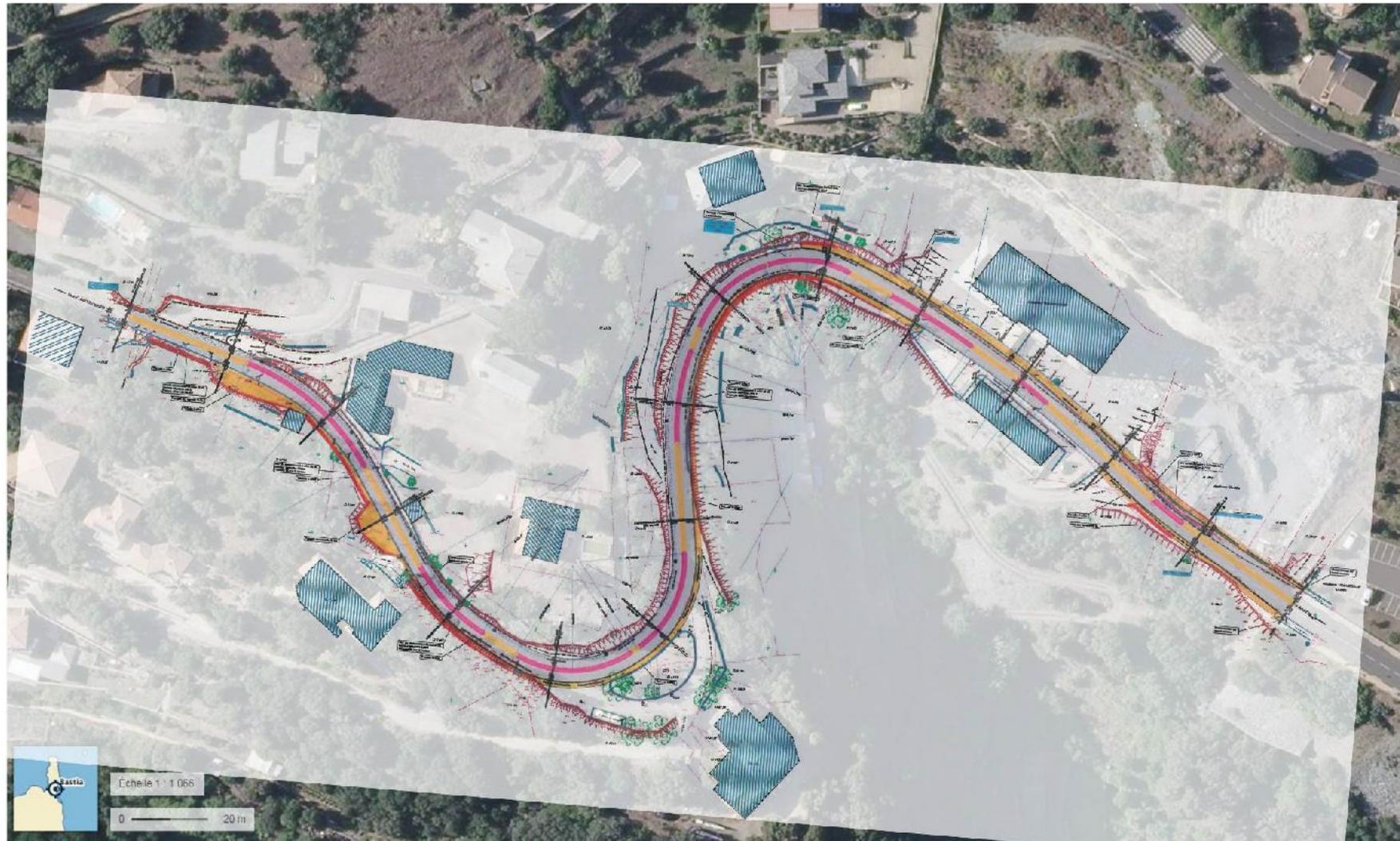
Figure 3 : Localisation du tracé de la RD31 requalifiée - Orthophotoplan (Conception : TINEETUDE)

Le projet d'aménagement comprend les phases de travaux suivantes :

- \* Terrassement en vue de l'élargissement de la plateforme (chaussée + trottoirs),
- \* Aménagement des ouvrages hydrauliques de traversée et des fossés hydrauliques,
- \* Construction de murs de soutènement sur la partie aval de la route,
- \* Aménagement de la plateforme routière par la pose d'un revêtement de chaussée neuf, et des trottoirs sur la totalité du tronçon de 500 m (élargissement de la partie aval).

Les cartes ci-après correspondent à la vue en plan du projet et à la vue de l'emprise du projet (avec murs de soutènement) sur le tracé de la RD81 à requalifier, sur un orthophotoplan.

RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)  
VUE EN PLAN DU PROJET



Source : Géoportail - Conception : TINEETUDE

Figure 4 : Vue aérienne du projet - Plan de masse (Conception : TINEETUDE)

**RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)**  
**VUE EN PLAN DE L'EMPRISE DU PROJET**

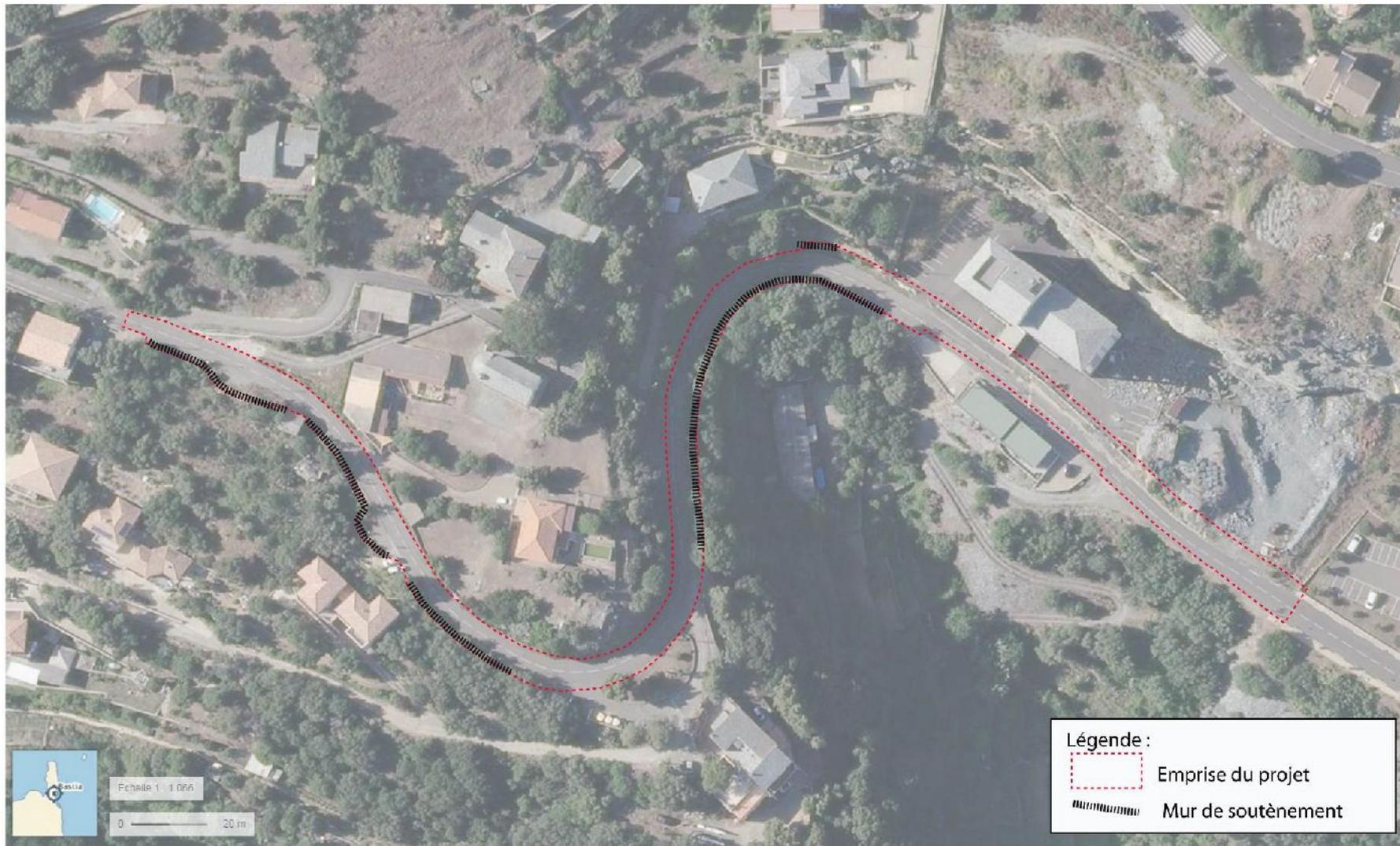


Figure 5 : Vue en plan de l'emprise du projet et des murs de soutènements

## 2. METHODOLOGIE D'ETUDE

### 2.1. Recueil préliminaire d'informations

Les travaux préparatoires à la campagne de terrain ont consisté, tout d'abord, à consulter les différentes études, inventaires et cartographies concernant plus ou moins directement l'aire d'étude. Cette étude bibliographique préliminaire a permis de prendre connaissance et de localiser les enjeux répertoriés sur l'aire d'étude : habitats naturels et espèces susceptibles d'être rencontrés, périmètres de protection réglementaires et contractuels (Natura 2000, Parc Régional, DOCOB, etc.), périmètres d'inventaires (ZNIEFF), et tout autre enjeu répertorié.

Les données bibliographiques collectées et les organismes contactés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous, en fonction des différentes thématiques de l'état initial de l'environnement :

Thématique de l'environnement		Sources bibliographiques Organismes contactés
Présentation de l'aire d'étude	Situation géographique	- Carte IGN "Scan25"; - Cadastre – donnée Cadastre.gouv.fr - Orthophotoplan – Géoportail
	Etudes antérieures	- Plan de masse du projet (CD Haute Corse 2016)
Milieu naturel	Périmètres d'intérêt écologique	- FSD, Cahiers d'habitat Natura 2000 ; - Document d'Objectifs des sites Natura 2000 - Fiches ZNIEFF - DREAL Corse
	Habitats, faune, flore et équilibres biologiques	- OGREVA ; - INPN (données communales, protection et écologie par espèce, liste et livre rouge) ; - IFN V2.

### 2.2. Investigations de terrain

Les prospections de terrain ont pour but d'acquérir des données naturalistes pour affiner, compléter et actualiser les données préalablement récoltées. Elles permettent d'obtenir une bonne connaissance du milieu naturel, préalablement au démarrage des travaux et d'identifier les éventuels enjeux sur la biodiversité.

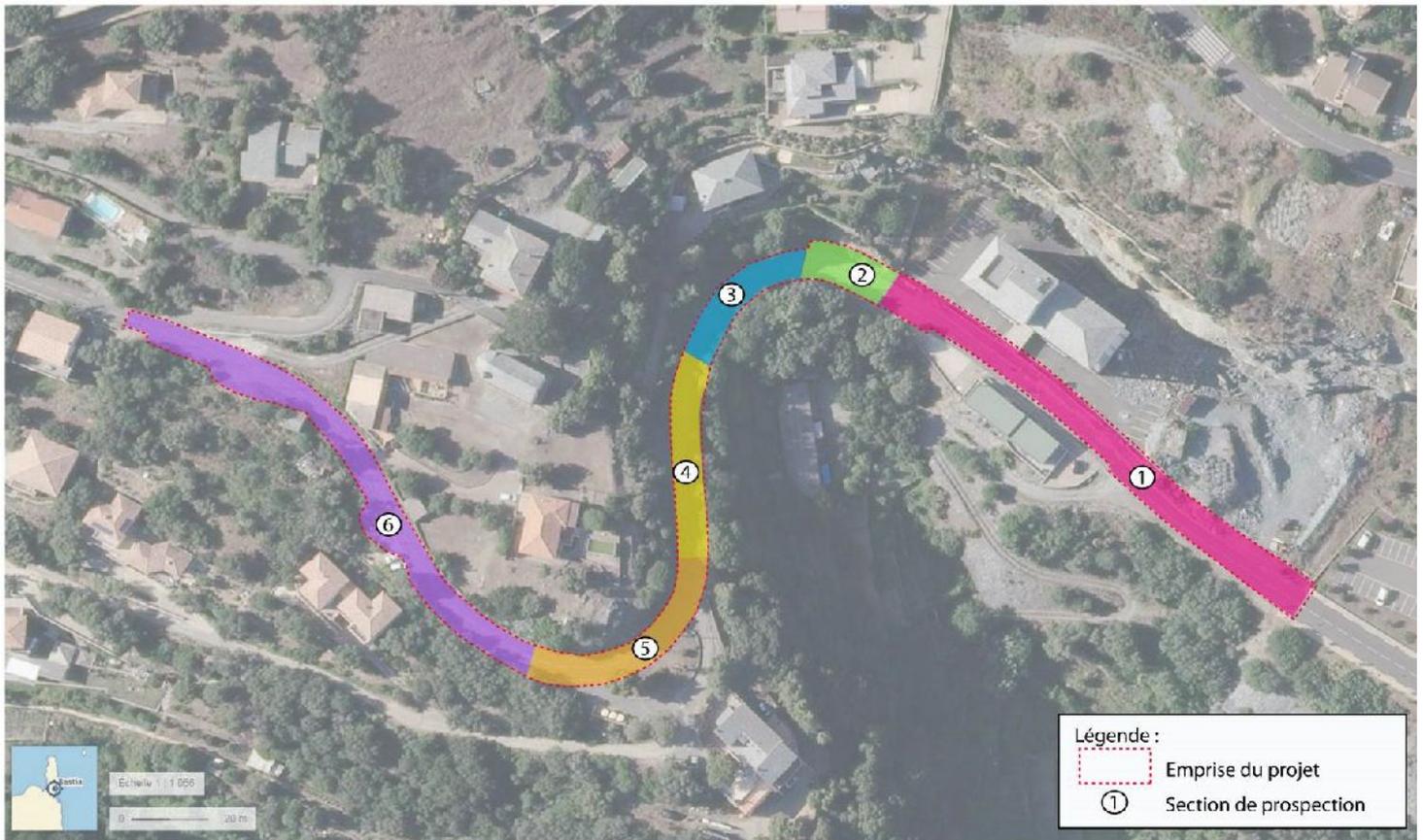
#### 2.2.1. Périmètre de prospection et passages sur le terrain

Les prospections de terrain ont été conduites sur l'emprise du projet ainsi que sur une aire d'étude élargie, à l'échelle des aires vitales pour la faune et de la flore potentielles sur la commune de Ville-di-Pietrabugno.

Le périmètre d'étude a été divisé en 6 sections de prospections afin de comparer la richesse spécifique pour chaque type d'habitat naturel rencontré et une journée de prospection a été effectuée en septembre 2017.

La carte ci-après localise les sections de prospection.

RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)  
LOCALISATION DES SECTIONS DE PROSPECTIONS



Source : Géoportail - Conception : TINEETUDE

Figure 6 : Délimitation des sections de prospection (Source : TINEETUDE)

### 2.2.2. Protocole

Les espèces observées ont été déterminées sur écoute, à vue ou sur capture lors de parcours réalisés sur le terrain. Les données historiques et bibliographiques, ont été utilisées pour compléter les inventaires en dehors de la période estivale. Les techniques employées ont été l'affût, l'écoute, l'observation à vue, la recherche de cavités, de nids. Les référentiels taxonomiques utilisés sont les TAXREF V9.0 et V10.0 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Les photos de cette étude ont été prises sur le périmètre de l'étude.

L'identification des espèces protégée fait référence à leur statut au sens de la réglementation qui est rappelé en annexe.

---

## CHAPITRE 2 : ÉTAT INITIAL DU MILIEU NATUREL – PRESENTATION DES ENJEUX

---

### 1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET PERIMETRES DE SENSIBILITE

---

Le tronçon de la RD31 réaménagé se situe en dehors des sites Natura 2000 et des ZNIEFF et à :

\* 5,5 km du site ZSC Grand herbier de la côte orientale et de ZPS Etang de Biguglia

\* 6,5 km du site ZSC Stations à chou insulaire de Barbaggio et Poggio d'Oletta

## 2. ETUDE DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE

### 2.1. Présentation des habitats naturels recensés sur le tronçon RD31

Cette partie concerne uniquement les enjeux liés aux habitats en tant que tels. Chaque habitat peut se retrouver éventuellement dans des tronçons de prospection différents.  
Une carte en fin de chapitre présentera la localisation de chaque habitat répertorié.

#### Réseaux routiers

Code EUNIS

J4.2

Code CORINE biotopes

-

Autre(s) statut (s)

-



S. VENAT, 26/09/2017, Ville-di-Pietrabugno (2B)

#### Description:

Infrastructures routières et de stationnement et leur environnement immédiat hautement perturbé, qui peut être des accotements ou des bas-côtés.

Répartition dans la zone d'étude : Les bordures de route représentent la quasi-totalité de l'habitat naturel immédiatement en bordure de la Rd31, avec quelques étendues selon les aménagements de le long de la route existante.

Cortège végétal associé

Espèces rudérales.

Menace(s) : Sans objet.

État de conservation : Sans objet

Connectivité avec habitats similaires hors de la zone d'étude : les bords de routes sont directement connectés aux talus, falaises et murs en pierre, autres habitats naturels présentant des cortèges floristiques différents.

## Falaises à chou insulaire

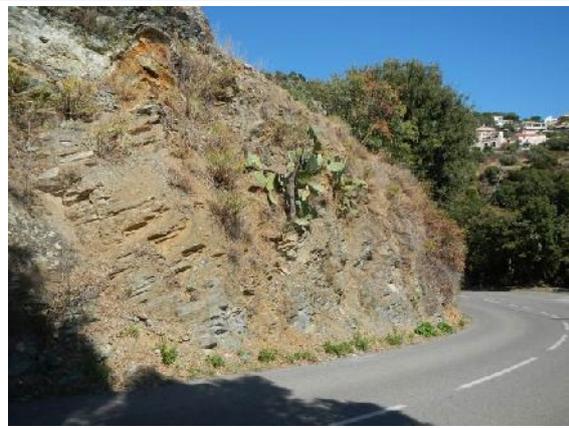
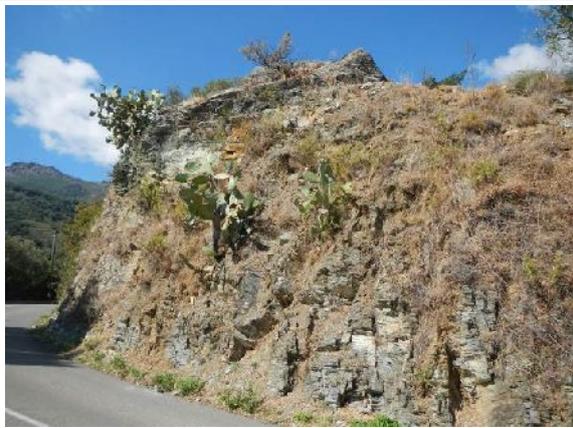
Code EUNIS

H3.2

Code CORINE biotopes

CB 62.1

Autre(s) statut (s)



S. VENAT, 26/09/2017, Ville-di-Pietrabugno (2B)

### Description:

Communautés des rochers calcaires de l'étage mésoméditerranéen de Corse, Sardaigne et Pantelleria, avec *Brassica insularis*, *Ruta graveolens*, *Stachys glutinosa*.

Répartition dans la zone d'étude : Les falaises se situent ponctuellement à 2 endroits, en partie amont de la RD31 requalifiée. Elles restent très localisées.

Cortège végétal associé : Figuiers de Barbarie, ronciers, Inules.

Menace(s) : Le décaissement des falaises peut induire une destruction de l'habitat qui peut, dans le temps se recoloniser par des espèces pionnières.

État de conservation : Sans objet

Connectivité avec habitats similaires hors de la zone d'étude : les falaises sont directement en lien avec les bordures de routes ainsi que quelques murs en pierre sèche.

**Maquis bas épais, broussailles**

Code EUNIS

F5.26

Code CORINE biotopes

CB 32.36

Autre(s) statut (s)

-



S. VENAT, 26/09/2017, Ville-di-Pietrabugno (2B)

**Description:**

Maquis ouest-méditerranéens bas, épars, silicicoles, à espèces des genres *Helichrysum*, *Cistus*, *Erica*, et dont la physionomie ressemble à celle des garrigues calcicoles.

Répartition dans la zone d'étude : Les talus sont peuplés essentiellement de broussailles formant un maquis épars.

Cortège végétal associé Roncier, oliviers, Figuier de Barbarie, Chênes verts

Menace(s) : Sans objet.

État de conservation : Bon état

Connectivité avec habitats similaires hors de la zone d'étude : les talus sont directement en lien avec le bord de la route.

## Murs en pierre

Code EUNIS

J1.31

Code CORINE biotopes

-

Autre(s) statut (s)

-



S. VENAT, 26/09/2017, Ville-di-Pietrabugno (2B)

## Description:

Murs des vieilles villes et constructions similaires qui ne sont pas à l'abandon. Souvent avec des ptéridophytes. Les autres espèces possibles incluent *Parietaria judaica*, *Mercurialis annua*, *Hyoscyamus albus*, *Verbascum undulatum*, *Capparis spinosa* ssp. *spinosa*, *Micromeria juliana*, *Diploaxis tenuifolia*, *Sedum album*, *Lactuca serriola*, *Asphodelus fistulosus*, *Bromus madritensis*, *Erysimum cheiri*, *Antirrhinum majus*, *Sonchus oleraceus*.

Répartition dans la zone d'étude : les murs en pierre sont présents ponctuellement le long du tracé.

Cortège végétal associé      Cortège végétal cité ci-dessus.

Menace(s) : La suppression des murs peut induire la destruction des habitats favorables au cortège de reptiles.

État de conservation : Bon état

Connectivité avec habitats similaires hors de la zone d'étude : les bords de route sont directement en lien avec cet habitat.

Chênaie à Chêne vert des collines Corses

Code EUNIS

G2.1216

Code CORINE biotopes

-

Autre(s) statut (s)

-



S. VENAT, 26/09/2017, Ville-di-Pietrabugno (2B)

Description:

Formations de Quercus ilex de l'étage mésoméditerranéen supérieur (500-600 m à 1100-1200 m) corse, avec Arbutus unedo, Erica arborea, Viburnum tinus, Ilex aquifolium, Daphne laureola, Teucrium scorodonia, Helleborus lividus, Cyclamen repandum, Sanicula europaea, Melica uniflora. Elles sont souvent installées sur des pentes abruptes, et comprennent plutôt davantage de peuplements à caractéristiques forestières que les formations des plaines.

Répartition dans la zone d'étude : la chênaie se situe principalement en contrebas de la route et ponctuellement au dessus.

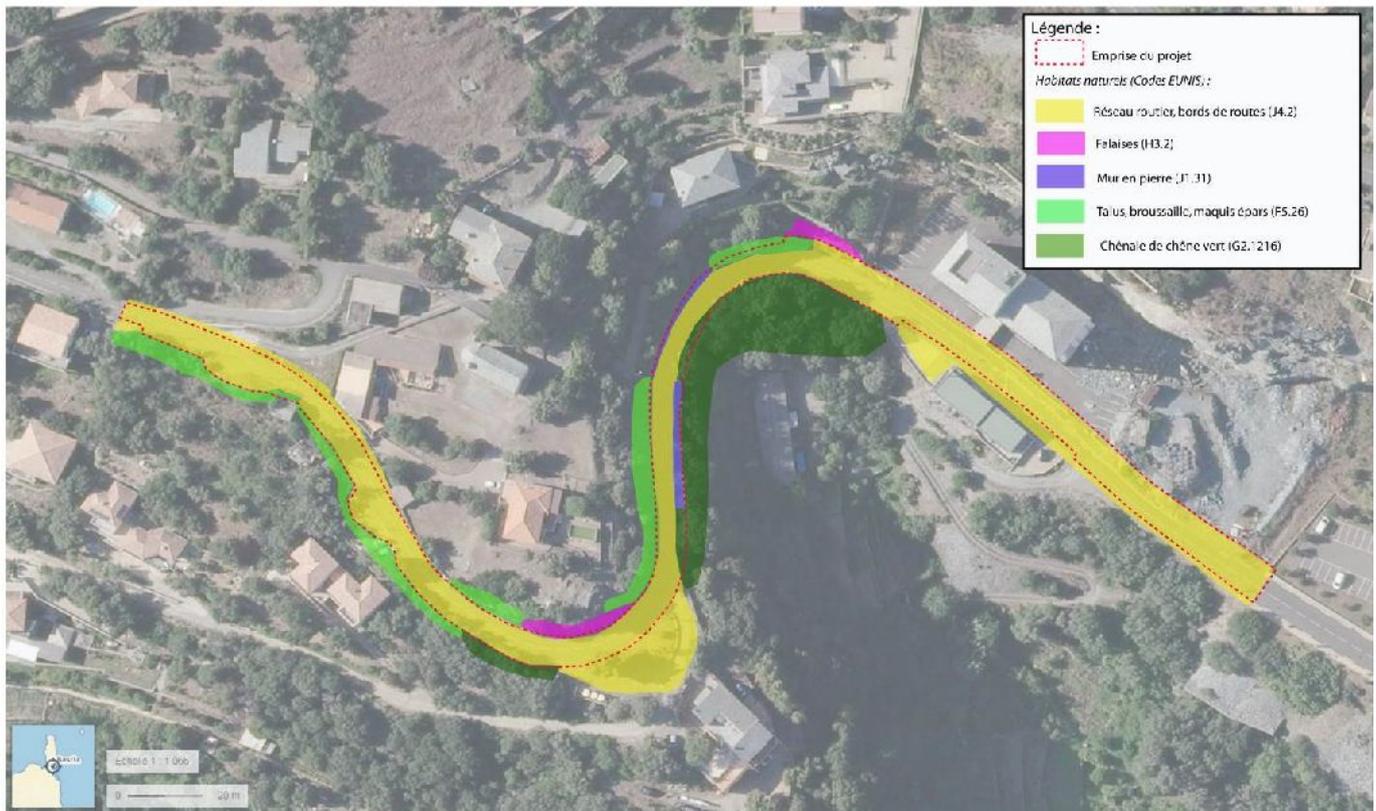
Cortège végétal associé Cortège végétal cité ci-dessus.

Menace(s) : La suppression de certains sujets de chêne peut induire la destruction d'habitat favorable à l'avifaune.

État de conservation : Bon état

Connectivité avec habitats similaires hors de la zone d'étude : les bords de route et murs de soutènement en pierre sont directement en lien avec cet habitat.

RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)  
LOCALISATION DES HABITATS NATURELS



Source: Géoportail - Conception: TINEETUDE

Figure 7 : Carte de localisation des habitats naturels le long de la RD31

## 2.2. Présentation des espèces floristiques recensées sur le tronçon RD31

### Données bibliographiques sur les enjeux locaux :

D'après les données OGREVA Flore, il y aurait 1 espèce protégée située sur la commune de Ville-di-Pietrabugno, très représentée à proximité du tronçon requalifié, au sein de l'aire d'étude. Il s'agit de l'Alysson de Corse (*Alyssum corsicum* Duby), présentée dans la fiche ci-après.

#### Alyssum de Corse (*Alyssum corsicum* Duby, 1828)

Protection	France	✓	Région	-
Livre/liste rouge reg.	Art.1	-	-	-
Autre(s) statut (s)	Espèce déterminante en Corse			
Répartition mondiale	-			
Répartition française	Corse uniquement			
Habitats d'espèce, écologie	Friches des terrains siliceux, en Corso. Floraison de Mai à juillet.			
Menaces	L'Alyssum de Corse reste à l'échelle de son aire de répartition assez rare et a tendance à régresser à cause vraisemblablement de la fermeture des milieux.			

#### Contexte local

Dans le département du 06, cette espèce est présente principalement dans les milieux ouverts en friches, et proche du littoral.

Périmètre de projet :

Localement l'espèce est répartie sur la commune de Ville-di-Pietrabugno, à quelques centaines de mètres de la section de route à l'étude.

(Cf. Carte de répartition ci-après)



Planche dessin (source Steinkräuter – Wikiwand)

#### Répartition départementale

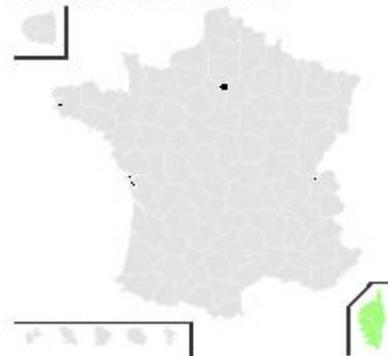
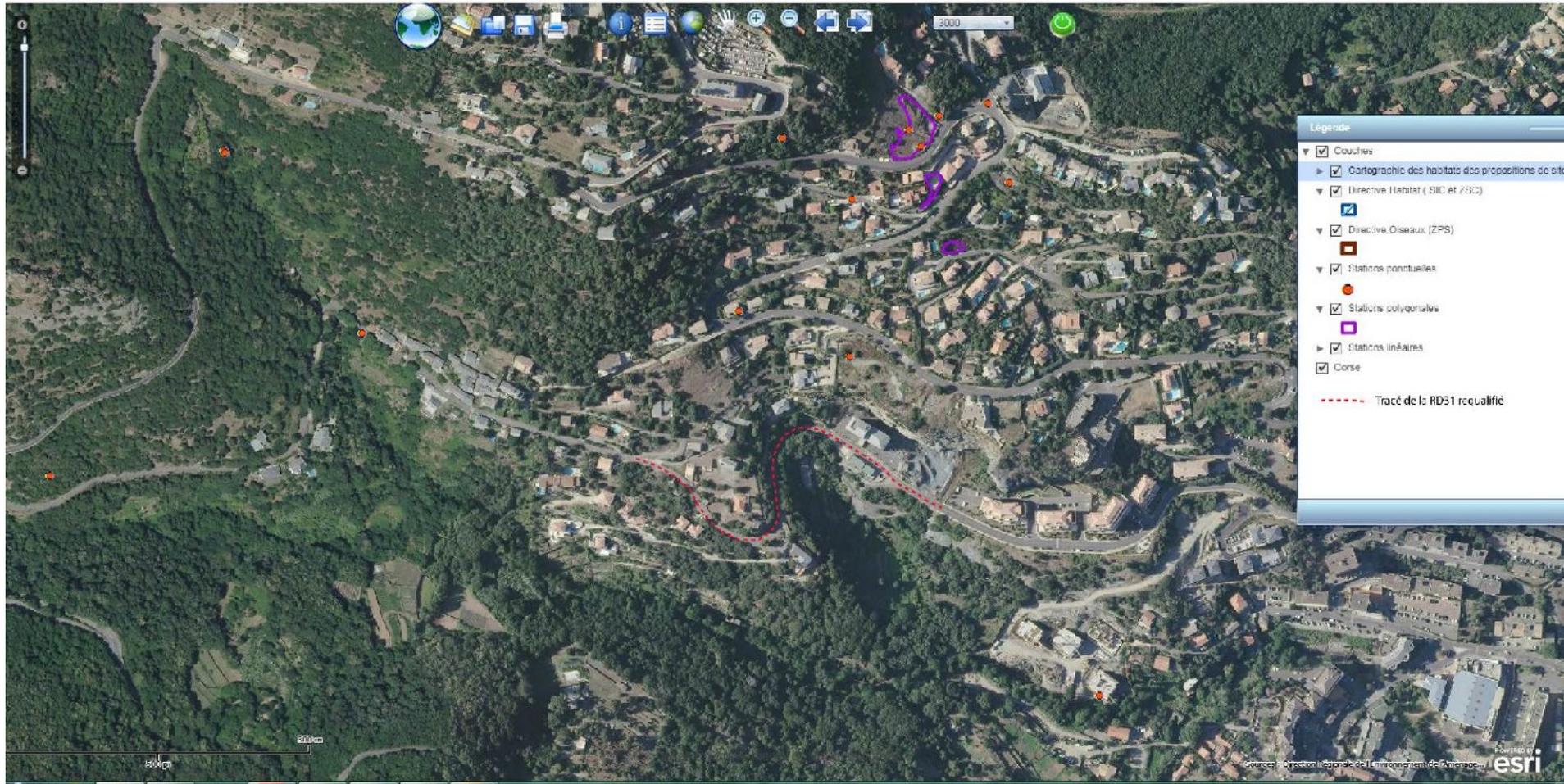


Figure 8 : Fiche de présentation de l'espèce *Alyssum* de Corse (Source : INPN, Telabotanica-Conception : TINEETUDE)

**Aucun pied d'Alyssum n'a été répertorié sur les bordures du tracé de la RD31 requalifié, dans l'emprise du projet.** (Cf. Carte ci-après)

RD31 Requalification de la traversée de Casevecchie - Ville-di-Pietrabugno (2B)  
LOCALISATION DE L'ALYSSUM DE CORSE



Source : OGREVA- Conception : TINEETUDE

Figure 9 : Localisation de l'espèce protégée Alyssum corsicum (Source : OGREVA)

Relevé floristique sur l'emprise du projet :

Le tableau ci-dessous présente les espèces rencontrées au niveau de l'emprise du projet.

Taxonomie		Statut							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR			Directive habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Protection Corse	ZNI/EF
		France	Europe	Monde					
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asparagus officinalis	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> (L.) L.Bolus, 1927	Griffe de sorcière	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Clematis flammula</i> L.	Clématite odorante	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Datura stramonium</i>	Stramoune commune	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commune	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie	DD	-	-	-	-	-	-	-
<i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Rubus axillaris</i> Lej., 1831	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Smilax aspera</i>	Salsepareille d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe	-	DD	-	-	-	-	-	-
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	-	-	-	-	-	-	-	-

EX : Eteinte au niveau mondial  
 EW : Eteinte à l'état sauvage  
 RE : Disparue de métropole  
 CR : En danger critique  
 EN : En danger  
 VU : Vulnérable  
 NT : Quasi menacée  
 LC : Préoccupation mineure  
 DD : Données insuffisantes

Figure 10 : Liste des espèces floristiques protégées potentielles sur le secteur d'étude

Aucune espèce protégée n'a été répertoriée sur l'emprise des travaux. L'enjeu sur la flore locale est qualifiée de faible.

### 3. RESULTAT DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

Les prospections de terrain ont permis d'identifier les taxons faunistiques sur l'ensemble des sections prospectées.

La faune protégée ou patrimoniale identifiée se compose de :

- aucun insecte protégé ou remarquable
- 2 espèces d'oiseaux,
- Aucune espèce d'amphibiens
- 1 espèce de reptile protégée
- 1 espèce de mammifère, non protégée

■ L'avifaune :

Les espèces qui ont été observées au sein des sections 5 et 6 prospectées sont présentées dans le tableau ci-après.

Taxonomie		Statut de protection							
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	LR National			Directive oiseaux	Protection Nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn
			Nicheurs	Hivernants	De passage				
Milvus milvus	Milan royal	NT	VU	VU	NA	An. I	Art. 3	An. II	An. II
Emberiza citrinella	Bruant jaune	LC	NT	NA	NA	-	Art. 3	An II, II	-

Figure 11 : Liste des espèces avifauniques observées

#### Milan royal (Milvus milvus (Linnaeus, 1758))

**Répartition mondiale** Les cinq pays qui accueillent 90% de la population nicheuse mondiale sont par ordre d'importance : l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Suède et la Suisse. La quasi-totalité de la population mondiale hiverne en Espagne et, dans une moindre mesure, en France. Ailleurs, l'hivernage est dérisoire. Toutefois, la population britannique réintroduite et la moitié de la population suédoise sont sédentaires.

**Répartition française** En France, l'aire de répartition du Milan royal en période de reproduction forme une diagonale allant du sud-ouest au nord-est. Les effectifs se répartissent comme suit : 15% dans les Pyrénées, 40% dans le Massif central, 20% dans le Jura, 15% dans les zones collinéennes du nord-est de la France (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et Bourgogne) et 10% en Corse. La France héberge 16% de la population mondiale

**Habitats d'espèce, écologie** Zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture. Surfaces en herbage (pâtures, prairies de fauches)

**Menaces** Les menaces majeures qui contribuent au déclin de la population française et européenne sont d'une part la dégradation des sites de nidification (intensification de l'agriculture entraînant un appauvrissement des ressources alimentaires, enrichissement des zones de chasse) et d'autre part l'empoisonnement direct et indirect.



#### Contexte local

Périmètre de projet :

Cette espèce est très représentée sur la commune. La présence de la RD31 ainsi que des habitations ne présentent pas de menace sur la dynamique de population de l'espèce et sur son alimentation.

## Bruant jaune (*Emberiza citrinella* Linnaeus, 1758)

**Répartition mondiale** Le Bruant jaune est largement répandu de l'Europe occidentale à l'Asie centrale, dans une zone comprise schématiquement entre les parallèles 40° et 70° N. Trois sous-espèces se partagent cette aire. La sous-espèce nominale *Emberiza citrinella citrinella* occupe l'Europe de l'Ouest : nord-ouest de la Russie, Hongrie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie occidentales, Italie, nord de l'Espagne, France, sud-est de l'Angleterre, Belgique, Allemagne, Pologne, Fennoscandie. A l'est, la sous-espèce *E. c. erythrogenys* est présente dans les pays baltes, l'ouest de la Biélorussie, la Slovaquie, la Hongrie orientale, le sud et l'est de la Yougoslavie, la Grèce, la Roumanie centrale et occidentale, l'Ukraine. Elle s'hybride plus à l'est avec le Bruant à calotte blanche *Emberiza leucocephalos*. *E. citrinella caliginosa* est reconnue sur les îles britanniques (Irlande, Ecosse, sud-ouest de l'Angleterre).

**Répartition française** En France, le Bruant jaune se reproduit sur la totalité du territoire, à l'exception du littoral de la Méditerranée et d'un couloir reliant l'Aude à la Gironde. Son aire d'hivernage est analogue, mais inclut les territoires méditerranéens délaissés au printemps.

**Habitats d'espèce, écologie** L'espèce recherche, pour nicher, des paysages ouverts, sans excès, formant une mosaïque composée, selon les régions, de cultures, prairies, buissons, friches, jachères, dunes, mais où l'arbre ne fait pas défaut que ce soient des bosquets, des haies ou des arbres isolés. Il est abondant dans les bocages.

**Menaces** La principale est l'intensification des pratiques agricoles et la transformation des paysages qui l'accompagne généralement.



### Contexte local

Périmètre de projet :

Cette espèce se nourrit dans les buissons de pistachier et peut nicher en contrebas de la route, dans les espaces plus tranquilles, au sein du maquis bas. Les bordures de routes ne sont pas des habitats favorables à cette espèce.

### ■ Les mammifères :

Les espèces qui ont été observées au sein des sections 5 prospecté sont présentées dans le tableau ci-après.

Taxonomie		Statut de protection					
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	Livre Rouge National	Directive habitats	Protection Nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	NA	-	-	-	-

■ Les reptiles :

Les espèces qui ont été observées au sein des sections 4 prospecté sont présentées dans le tableau ci-après.

Taxonomie		Statut de protection				
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	Livre Rouge National	Directive habitats	Protection Nationale	Convention de Berne
Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC	LC	An. IV	Art. 2	An. II

Lézard des murailles (Podarcis muralis (Laurenti, 1768))

**Répartition mondiale** Espèce méridionale étendue, répartie depuis le nord de l'Espagne, la France est ses pays limitrophes à l'est, faiblement au nord, puis profondément jusque dans les Balkans au sud, en passant par l'Italie.

**Répartition française** -

**Habitats d'espèce, écologie** Milieux naturels ou anthropiques depuis le niveau de la mer jusque 2500 m d'altitude, avec cependant une préférence pour les substrats solides des milieux rocaillieux et ensoleillés

**Menaces** La fragmentation écologique et anthropique de ses habitats est une possible cause de régression.



Contexte local

Périmètre de projet :

Localement l'espèce a été observée en contrebas de la route, sur un mur en pierre.

---

## CHAPITRE 3 : ANALYSE DES IMPACTS ET MISE EN PLACE DE MESURES

---

Pour tout impact, une mesure sera proposée de manière à éviter, réduire voire compenser l'impact et éventuellement des mesures d'accompagnements seront mise en œuvre, l'objectif étant de ne pas avoir d'impact résiduel.

Abréviations :

ME Mesure d'évitement  
MR Mesure de réduction  
MC Mesure de compensation  
MA Mesure d'accompagnent

## 1. IMPACTS LORS DE LA PHASE TRAVAUX

L'impact principal sur la biodiversité est qu'une espèce, le Lézard des murailles, peut être dérangé lors de la phase de travaux. En effet, les terrassements nécessaires à la requalification de la route en contrebas engendrent la destruction d'un mur de soutènement. Le Lézard est potentiellement présent sur l'ensemble des habitats « Murs en pierre » et potentiellement il y niche et s'y reproduit.

=> Impact très fort.

=> ME01 : Mise en place d'un calendrier d'intervention afin d'éviter d'impacter le Lézard pendant sa période de reproduction et de nidification. Les travaux se dérouleront pendant les périodes les moins sensibles à l'espèce : **les travaux devront se dérouler lors des période indiquées en vert ci-dessous.**

Taxons	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Jui	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
REPTILES	h	h					p+e	p+e				h
OISEAUX				r+n	r+n	r+n	r+n					
CHIROPTERES												

h : hibernation

p : ponte

e : éclosion

=> ME02 : La reconstruction de murs en pierre permettra in fine de recréer des habitats favorables à cette espèce.

Concernant l'avifaune, les enjeux étant faible sur le Milan et sur le Bruant, les habitats favorables à leur reproduction se situent en dehors de l'emprise des travaux => **Impact nul.**

La flore protégée se situe en dehors de la zone de travaux qui ne présente aucune espèce protégée ou patrimoniale => **Impact nul.**  
Toutefois, les travaux ne doivent pas être entrepris lors de la période de nidification de l'avifaune inventoriée.

## 2. IMPACTS APRES LA PHASE TRAVAUX

Après la phase chantier, aucun in impact résiduel ne sera perceptible pour les espèces.

### Conclusion

Au vu de la mise en place de mesures d'évitement (calendrier de travaux adapté et reconstitution de murs en pierres) relative à la préservation des espèces protégées et à forte valeur patrimoniale, le projet n'aura pas d'impact significatif sur la biodiversité.

---

---

## ANNEXES

---

---

## LEGISLATION RELATIVE A LA PROTECTION DE LA FLORE

La protection de la flore est inscrite dans un ensemble de textes de loi, directives européennes et conventions, ayant une portée internationale à départementale.

### LES ENGAGEMENT INTERNATIONAUX

■ La Convention de Berne (1979) vise à assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels en Europe, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.

- L'annexe I fixe une liste d'espèces de flore sauvage que les Etats signataires doivent protéger. Sont interdits : la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel de ces plantes.
- L'annexe III liste les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

■ La Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » (1992), plus communément appelée Directive Habitats, a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- L'annexe II contient une liste des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire pour la désignation des mêmes ZSC.
- L'annexe IV regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
- L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation est susceptible de faire l'objet de mesures de gestion.

### LA REGLEMENTATION FRANCAISE

La réglementation relative à la protection de la flore sauvage repose principalement sur le régime de protection stricte défini par l'article L.411-1 du code de l'environnement (réglementation dite "espèces protégées" qui interdit certaines activités), et sur le régime d'autorisation défini par l'article L.412-1 du code de l'environnement (réglementation dite "cueillette" qui concerne de nombreuses espèces régulièrement récoltées pour divers usages).

■ La protection stricte ou réglementation espèces protégées

Les espèces protégées sont définies par arrêtés ministériels. Il existe un arrêté portant sur la liste des espèces protégées pour l'ensemble du territoire français (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié). Cet arrêté distingue deux listes d'espèces : l'annexe I identifie une liste d'espèces strictement protégée, l'annexe II concerne les espèces dont certaines activités sont interdites, d'autres étant soumises à autorisation.

La liste nationale est complétée par l'arrêté ministériel du 9 mai 1994 qui fixe la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet arrêté identifie les espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont interdits en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (article 1<sup>er</sup>) et sur le territoire du département du Var (article 5).

■ Le régime d'autorisation

L'arrêté préfectoral du 20 août 1990 réglemente la cueillette de certaines espèces végétales protégées dans le Var :

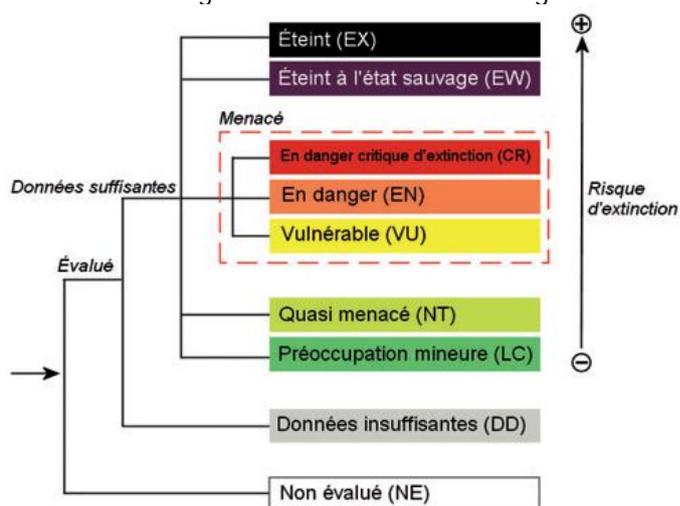
- L'article 1 liste les espèces dont le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdits,
- L'article 2 liste les espèces dont la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdits.

## LIVRES ROUGES ET LISTES ROUGES

Les livres rouges et les listes rouges visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire. Ils n'ont pas de rôle réglementaire.

- La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous-espèces.
- En France, des livres rouges ont également été publiés, en s'inspirant des critères définis par l'UICN. Ces ouvrages sont devenus des outils de référence pour apprécier l'état de santé des espèces au niveau national.

Structure des catégories des listes et livres rouges :



## LES ESPECES ET HABITATS DETERMINANTS

Des listes régionales d'espèces et d'habitats naturels dits "déterminants" sont validées par le CSRPN, puis transmises au MNHN. La présence d'espèces ou/et d'habitats déterminants justifie la délimitation d'une ZNIEFF.

Sont considérés comme déterminants :

- les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) ou extraites de " livres rouges " publiés sur le plan national, régional, voire départemental,
- la plupart des espèces protégées sur le plan national ou régional, ainsi que des espèces et habitats faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales, dès lors qu'ils présentent un intérêt patrimonial réel dans le cadre national et régional, d'autres espèces et habitats à intérêt patrimonial régional (localisation en limite d'aire de répartition, stations disjointes, stations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, leur étendue ou leur état de conservation...).

**Requalification et sécurisation de la RD31  
Ville-di-Pietrabugno (2B)**

Demande d'examen au cas par cas au titre de  
l'art. L. 122-2 du code de l'environnement  
**Dossier n° F09417P003**

**NOTE COMPLÉMENTAIRE**



Dans le cadre de l'examen au cas par cas au titre de l'art. L.122-2 du code de l'environnement, et faisant suite à la demande de complément au dossier n°**F09417P033**, le maître d'ouvrage complète dans ce présent document, le formulaire sur certains points présenté ci-dessous.

#### **Volume des terrassements**

Le projet de requalification de la RD31 s'accompagne de la production de 500 m<sup>3</sup> de déblais.

#### **Insertion paysagère du projet**

\* Traitement de requalification :

L'enfouissement des réseaux n'est pas prévu, car nous ne sommes ni propriétaires ni concessionnaires de ces réseaux.

\* Choix des détails des matériaux qualitatifs :

Les matériaux employés seront de même nature et couleur que l'existant.

\* Plantations et arbres existants :

Ces éléments sont précisés dans l'étude sur les enjeux Faunistiques et Floristiques.

#### **Modalité de circulation des usagers de la RD31 pendant les travaux**

Le projet ne fait pas partie d'un programme de travaux.

#### Auteur :

Séverine VENAT-BONNOUVRIER – Tineetude Ingénierie – [contact@tineetude-ingenierie.fr](mailto:contact@tineetude-ingenierie.fr) – 06 84 75 62 01

